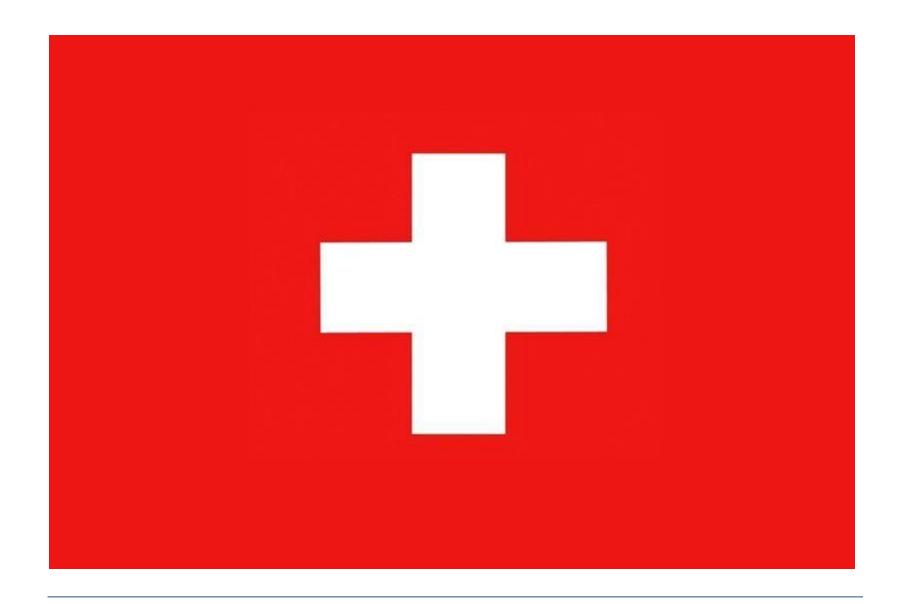
GROS & WALTENSPÜHL

AVOCATS / ATTORNEYS AT LAW

FICPI VENICE Border Control Switzerland

Theda König Horowicz Rue Beauregard 9 CH-1204 Genève Tél. +41 (0)22 311 38 33 Fax +41 (0)22 311 63 58

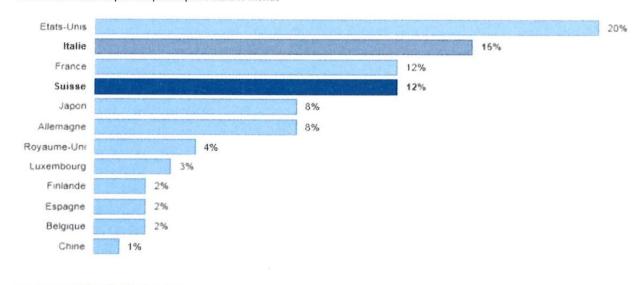
theda.koenig-horowicz@g-w.ch



COUNTRIES MOST TOUCHED BY COUNTERFEITING ACCORDING TO OCDE REPORT OF 2016 – POSITION OF SWITZERLAND

Pays les plus touchés par la contrefaçon

Provenance des marques les plus copiées dans le monde



Source: OCDE Récupérez les données

Swiss Legislation

Federal Law on the Protection of Trademarks and Indication of Source

Design Law

Federal Law on Patents for Inventions

Copyright Act

Application Procedure

Application before the Swiss Federal Customs

Examination by the Swiss Federal Customs

Decision

Costs: CHF 1'500.- to CHF 3'000.-

Renewal costs: CHF 500.— to CHF 1'500.—

Liability Declaration from the Right Holder

Potential request for warranty deposit

Information to provide on the right holder

3 Marchandises couvertes par l'intervention

Plus vous fournissez d'indications (désignation de la marchandise, description de la marchandise, liste des importateurs), plus l'Administration des douanes aura de la facilité à reconnaître les marchandises couvertes par l'intervention.

L'Administration des douanes requiert une description en allemand, en français et en italien et sous forme électronique.

Il est possible de demander la rétention d'autant de marchandises que souhaité. Si la demande concerne plus de deux marchandises, il suffit de copier autant de fois que nécessaire le tableau 3.2 et de l'insérer dans le formulaire. La liste des entreprises autorisées à importer (tableau 3.1) peut être annexée une seule fois, sauf si les canaux de distribution sont différents (dans ce cas, copier et annexer chaque liste).

3.1 Liste des importateurs

Liste des entreprises autorisées par les ayants droit à importer des marchandises (facultatif)

«liste des entreprises»

Saisir la liste dans le champ à gauche et/ou la joindre (annexe 4a).

3.2 Indications complémentaires

3.2.1 Indications complémentaires concernant la marchandise no 1

Désignation de la marchandise

Désignation de la catégorie de produits ou liste concrète des produits qui sont protégés par une marque, un droit d'auteur, un brevet ou un design et qui doivent faire l'objet d'une rétention

(p. ex. «catégorie: vêtements» et «produits: jeans modèle X, jeans modèle Y, jeans modèle Z»)

«désignation de la marchandise»

Description détaillée de la marchandise

Qu'est-ce qui permet de distinguer un produit authentique d'une contrefaçon?

(p. ex. «logo toujours en cuir véritable», «figure sur le logo regarde toujours vers la droite», «produits munis de la technologie de sécurité XY»)

«description»

Saisir la désignation/ description dans le champ à gauche et/ou la joindre (annexe 4b).

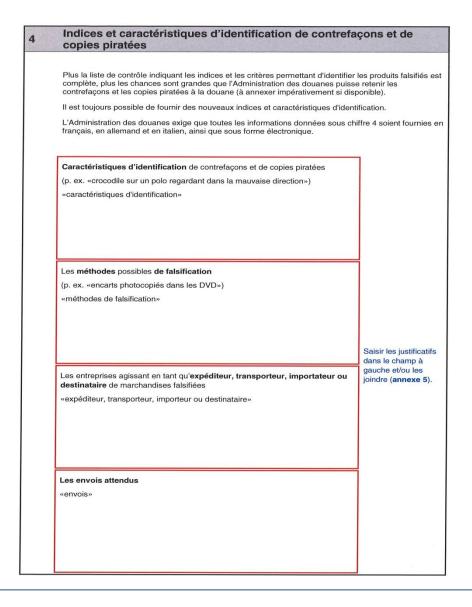
Justificatifs: photos/dessins de la marchandise

Justificatifs: photos/dessins de la marchandise (facultatif)

«photos/dessins»

Saisir les photos/ dessins dans le champ à gauche et/ou les joindre (annexe 4c).

Information to provide on the goods



Enforcement Procedure

Notification of seizure

Request for samples and/or pictures

Seized goods retained for 10-20 days

Request for acceptance of destruction

Court Action in case of refusal

Example of a Customs notification

	Département fédéral des finances DFF
Confédération suisse Confederazione Svizzera Confederaziun svizra	Administration fédérale des douanes AFD Inspection de douane Vedeggio
CH-3003 Berne, EZV, IV/VEDZ	
Recommandé Gros & Waltenspühl	
Avocats Rue Beauregard 9 1204 Genève	
FO WORKS TO SEE THE SE	
Votre référence: Référence du dossier:	
Dossier traité par: Bioggio, le	
Dioggio, io	
Sur la base de l'art 72 LPM, nous vous com ci-dessous. Importate. (A l'avandation)	
ci-dessous.	
ci-dessous. Importateur (à l'importation) ou exportateur	
ci-dessous. Importateur (à l'importation) ou exportateur (à l'exportation):	
ci-dessous. Importateur (à l'importation) ou exportateur (à l'exportation): Expéditeur à l'étranger:	
ci-dessous. Importateur (à l'importation) ou exportateur (à l'exportation): Expéditeur à l'étranger: Pays d'expédition:	
ci-dessous. Importateur (à l'importation) ou exportateur (à l'exportation): Expéditeur à l'étranger: Pays d'expédition: Données détaillées: Description exacte des marchandises avec éventuelles désignations d'articles selon le	
ci-dessous. Importateur (à l'importation) ou exportateur (à l'exportation): Expéditeur à l'étranger: Pays d'expédition: Données détaillées: Description exacte des marchandises avec éventuelles désignations d'articles selon les documents d'accompagnement: Colis (genre; nombre; numéro):	
ci-dessous. Importateur (à l'importation) ou exportateur (à l'exportation): Expéditeur à l'étranger: Pays d'expédition: Données détaillées: Description exacte des marchandises avec éventuelles désignations d'articles selon les documents d'accompagnement: Colis (genre; nombre; numéro): Poids (kg):	
ci-dessous. Importateur (à l'importation) ou exportateur (à l'exportation): Expéditeur à l'étranger: Pays d'expédition: Données détaillées: Description exacte des marchandises avec éventuelles désignations d'articles selon les documents d'accompagnement: Colis (genre; nombre; numéro):	
ci-dessous. Importateur (à l'importation) ou exportateur (à l'exportation): Expéditeur à l'étranger: Pays d'expédition: Données détaillées: Description exacte des marchandises avec éventuelles désignations d'articles selon les documents d'accompagnement: Colis (genre; nombre; numéro): Poids (kg):	

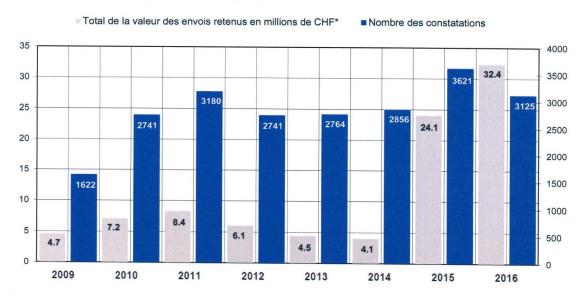
Statistics

General Figures 2016



2016: Droit sur les biens immatériels

I. Trafic des marchandises de commerce (y compris envois expédiés par poste ou par courrier rapide)



*La valeur correspond à des produits originaux comparables; elle ne comprend pas 1028 envois de médicaments qui ont été retenus en vertu de la loi sur les produits thérapeutique et 1387 envois de montres et bijoux qui ont été retenus par les bureaux de contrôle métaux précieux sur la base de la loi sur le contrôle des métaux précieux.

Département fédéral des finances DFF

Administration fédérale des douanes AFD

DGD, section Exécution des tâches, 3003 Berne Tél. +41 (0)58 465 10 90, fax +41 (0)58 463 92 79 www.ezv.admin.ch, ozd.aufgabenvollzug@ezv.admin.ch

2

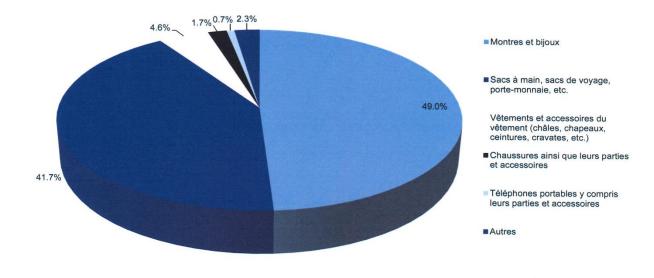
Statistics

Type of seized goods (2016)



2016: Droit sur les biens immatériels

Constatations selon les catégories de marchandises (trafic des marchandises de commerce)



Département fédéral des finances DFF

Administration fédérale des douanes AFD

DGD, section Exécution des tâches, 3003 Berne Tél. +41 (0)58 465 10 90, fax +41 (0)58 463 92 79 www.ezv.admin.ch, ozd.aufgabenvollzug@ezv.admin.ch

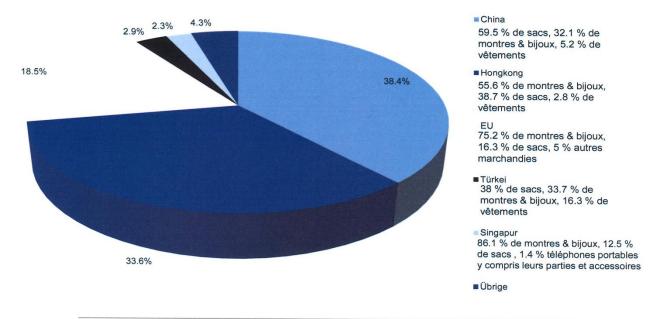
3

Statistics

- Origin of the seized goods (2016)
 - 2016: Droit sur les biens immatériels

Provenance des contrefaçons par pays

(trafic des marchandises de commerce)



Département fédéral des finances DFF

Administration fédérale des douanes AFD

DGD, section Exécution des tâches, 3003 Berne Tél. +41 (0)58 465 10 90, fax +41 (0)58 463 92 79 www.ezv.admin.ch, ozd.aufgabenvollzug@ezv.admin.ch

4

What else?

Customs training

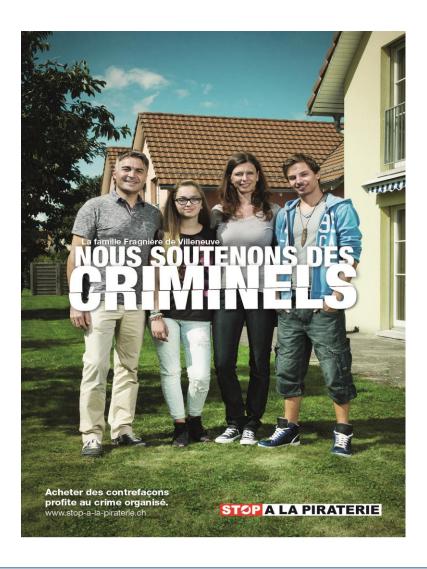
Lobbying

Consumer information

Consumer information



Consumer information



GROS & WALTENSPÜHL AVOCATS / ATTORNEYS AT LAW

Merci Danke Grazie

